

## PROCES-VERBAL - CONSEIL COMMUNAL

Séance du 3 juin 2014

Présents : M. DEBLIRE, *Bourgmestre-Président*;  
MM. REMACLE, BERTIMES Mmes HEYDEN, DE CORTE, *Echevins*  
MM. GENNEN, BRIOL, RION, ENGLEBERT, BECKER, GERARDY, Mmes  
DESERT, MASSON, LEBRUN, MM. WILLEM, BLERET, Mme CAPRASSE, M.  
DENIS, *Conseillers communaux*  
Mme A.C. PAQUAY, *Directrice générale*

### Séance publique

1. Parc d'activités économiques de Burtonville – Extension – Demande de modification de l'arrêté ministériel de mise en révision du plan de secteur – Décision
2. Intercommunale IDELUX – Assemblée générale ordinaire le 25 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation
3. Intercommunale IDELUX, Projets publics - Assemblée générale ordinaire le 25 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation
4. Intercommunale IDELUX FINANCES - Assemblée générale ordinaire le 25 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation
5. Intercommunale AIVE - Assemblée générale ordinaire le 25 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation
6. Intercommunale ORES Assets – Assemblée générale le 26 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation
7. Intercommunale SOFILUX – Assemblée générale ordinaire le 23 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation
8. Intercommunale VIVALIA - Assemblée générale ordinaire le 24 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation

Le Conseil communal,

### Séance publique

1. Parc d'activités économiques de Burtonville – Extension – Demande de modification de l'arrêté ministériel de mise en révision du plan de secteur – Décision  
Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment les articles 47 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application ;  
Vu le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) et le rôle de pôle d'appui en milieu rural qu'il fixe à la Commune de Vielsalm;  
Vu le plan de secteur de Bastogne, tel que modifié à ce jour, approuvé par le Roi le 5 septembre 1980 ;  
Vu les décisions du Gouvernement régional du 17 juillet 2008 et du 18 juin 2010 concernant le programme de création de nouvelles zones d'activité économique;  
Vu la décision du Conseil Communal du 3 mars 2009 demandant au Gouvernement Wallon de procéder à l'établissement d'un plan communal d'aménagement ;

Vu la décision précitée et le choix de l'Intercommunale IDELUX comme auteur de projet du plan communal d'aménagement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 27 mai 2009 inscrivant le projet d'extension du parc d'activité économique de Burtonville dans la liste des PCAR, prévue à l'article 49bis al1 du CWATUPE;

Vu l'arrêté ministériel du 26 avril 2011 autorisant la réalisation d'un PCA révisant le plan de secteur afin d'étendre le parc de Burtonville ;

Considérant que cet arrêté ministériel porte sur 3 périmètres : Burtonville, Bihain et Rencheux;

Vu l'avant-projet réalisé sur base dudit arrêté ministériel validé en séance du Conseil communal le 12 juillet 2012 moyennant remarques;

Vu l'avis de la Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) du 30 août 2012 ;

Considérant qu'un rapport étudiant les incidences de l'avant-projet de plan communal d'aménagement sur l'environnement a été élaboré par le Bureau AUPA dans le cadre de la décision du Conseil communal du 12 novembre 2012;

Attendu que les conclusions de ce rapport conduisent vers une évolution de l'avant-projet;

Considérant que cet avant-projet modifié, élaboré par l'Intercommunale IDELUX en date 03 mars 2014, a été soumis pour avis au Fonctionnaire-délégué conformément à l'article 51 du CWATUPE;

Vu l'avis reçu du Fonctionnaire-délégué en date du 08 avril 2014;

Vu l'avant-projet ainsi modifié en date du 22 mai 2014 par l'Intercommunale IDELUX ;

Attendu cet avant-projet modifié répond aux conclusions du rapport des incidences de l'avant-projet sur l'environnement, à l'avis du Fonctionnaire-délégué, aux besoins des entreprises, aux travaux d'équipements publics en cours d'études voire en cours de réalisation, aux attentes du Conseil communal;

Vu le besoin urgent des entreprises implantées au sein du parc de Burtonville en nouveaux espaces économiques mis à leur disposition;

Attendu que les conclusions du rapport des incidences de l'avant-projet et les modifications en découlant nécessitent une modification sensible des affectations du plan communal d'aménagement et donc de l'arrêté ministériel du 26 avril 2011;

Considérant que la proposition d'affectation du plan de secteur qui y est liée répond aux prescrits des articles 1er et 46 du CWATUPE;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE PAR 16 voix pour et 2 voix contre (F. Rion, C. Désert)

1. De demander au Gouvernement wallon de revoir les affectations du périmètre 1 du Plan communal d'aménagement en cours d'élaboration suivant la proposition formulée en annexe à la présente;

2. d'envoyer copie de la présente pour suite voulue :

- au Ministre de l'Aménagement du Territoire (Rue des Brigades d'Irlande, 4 à 5000 Namur) ;
- au Service Public de Wallonie, DGO4 - Direction du Luxembourg (Place Didier, 45 à 6700 Arlon) ;
- au Service Public de Wallonie, Cellule du Développement territorial (Rue des Masuis Jambois, 5 à 5100 Jambes)
- à l'Intercommunale Idelux (Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 à 6700 Arlon).

---

2. Intercommunale IDELUX – Assemblée générale ordinaire le 25 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation

Considérant l'affiliation de la Commune de Vielsalm à l'intercommunale IDELUX ;

Vu ses délibérations des 29 janvier 2007, 6 novembre 2008 et 22 juin 2009 désignant les représentants de la Commune au sein de cette intercommunale ;

Considérant que la Commune, par courrier du 23 mai 2014, est invitée à se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire de cette intercommunale qui se tiendra le mercredi 25 juin 2014 à 10h00 au Quartier Latin à Marche-en-Famenne ;

Vu l'ordre du jour prévu pour cet Assemblée générale ;

Vu les articles L1523-12, §1 et L1523-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et les articles 25, 27 et 29 des statuts de l'Intercommunale IDELUX ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que la Commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'Intercommunale ;  
Que dans cet esprit il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE par 16 voix pour et 2 voix contre (F. Rion et C. Désert)

1. d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 juin 2014 d'IDELUX et les propositions de décision y afférentes :

Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 18/12/2013

Point 2 : Examen et approbation du rapport d'activités 2013

Point 3 : Rapports du Collège des Contrôleurs aux comptes (Réviseurs)

Point 4 : Rapport spécifique sur les prises de participation, rapport de gestion et approbation des comptes annuels pour l'année 2013

Point 5 : Approbation de la proposition d'affectation du résultat d'Idelux et de son secteur (exercice 2013)

Point 6 : Approbation du capital souscrit au 31/12/2013 conformément à l'art. 15 des statuts

Point 7 : Comptes consolidés 2013 du groupe des intercommunales Idelux, Aive, Idelux Finances et Idelux- Projets publics – Information

Point 8 : Décharge aux administrateurs

Point 9 : Décharges aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes

Point 10 : Remplacement d'administrateurs démissionnaires

Point 11 : Divers

2. de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en séance de ce jour.

3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise dans les plus brefs délais :

- à l'intercommunale précitée
- au Ministre régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions

3. Intercommunale IDELUX, Projets publics - Assemblée générale ordinaire le 25 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation

Considérant l'affiliation de la Commune de Vielsalm à l'intercommunale IDELUX – Projets publics ;

Vu ses délibérations des 29 janvier 2007, 6 novembre 2008 et 22 juin 2009 désignant les représentants de la Commune au sein de cette intercommunale ;

Considérant que la Commune, par courrier du 23 mai 2014, est invitée à se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire de cette intercommunale qui se tiendra le mercredi 25 juin 2014 à 10h00 au Quartier Latin à Marche-en-Famenne ;

Vu l'ordre du jour prévu pour cet Assemblée générale ;

Vu les articles L1523-12, §1 et L1523-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et les articles 25, 27 et 29 des statuts de l'Intercommunale IDELUX – Projets publics ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que la Commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;  
Que dans cet esprit il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE par 16 voix pour et 2 voix contre (F. Rion et C. Désert)

1. d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 juin 2014 d'IDELUX – Projets publics et les propositions de décision y afférentes :

Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 18/12/2013

Point 2 : Examen et approbation du rapport d'activités 2013

Point 3 : Rapports du Collège des Contrôleurs aux comptes (Réviseurs)

Point 4 : Rapport spécifique sur les prises de participation, rapport de gestion et approbation des comptes annuels pour l'année 2013

Point 5 : Approbation de la proposition d'affectation du résultat d'Idelux et de son secteur (exercice 2013)

Point 6 : Approbation du capital souscrit au 31/12/2013 conformément à l'art. 15 des statuts

Point 7 : Comptes consolidés 2013 du groupe des intercommunales Idelux, Aive, Idelux Finances et Idelux- Projets publics – Information

Point 8 : Décharge aux administrateurs

Point 9 : Décharges aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes

Point 10 : Remplacement d'administrateurs démissionnaires

Point 11 : Divers

2. de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en séance de ce jour.

3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise dans les plus brefs délais :

➤ à l'intercommunale précitée

➤ au Ministre régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions.

---

4. Intercommunale IDELUX FINANCES - Assemblée générale ordinaire le 25 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation

Considérant l'affiliation de la Commune de Vielsalm à l'intercommunale Idelux Finances ;

Vu ses délibérations des 29 janvier 2007 et 22 juin 2009 désignant les représentants de la Commune au sein de cette intercommunale ;

Considérant que la Commune, par courrier du 23 mai 2014, est invitée à se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire de cette intercommunale qui se tiendra le mercredi 25 juin 2014 à 10h00 au Quartier Latin à Marche-en-Famenne ;

Vu l'ordre du jour prévu pour cette assemblée générale ;

Vu les articles L1523-12, §1 et L1523-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et les articles 23, 25 et 27 des statuts de l'Intercommunale Idelux Finances ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits aux ordres du jour ;

Considérant que la Commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'Intercommunale ;

Que dans cet esprit il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés aux ordres du jour des assemblées générales stratégique et extraordinaire ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE par 16 voix pour et 2 voix contre (F. Rion et C. Désert)

1. d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 juin 2014 d'IDELUX FINANCES et les propositions de décision y afférentes :

Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 18/12/2013

Point 2 : Examen et approbation du rapport d'activités 2013

Point 3 : Rapports du Collège des Contrôleurs aux comptes (Réviseurs)

Point 4 : Rapport spécifique sur les prises de participation, rapport de gestion et approbation des comptes annuels pour l'année 2013

Point 5 : Approbation de la proposition d'affectation du résultat (exercice 2013)

Point 6 : Approbation du capital souscrit au 31/12/2012 conformément à l'art. 14 des statuts

Point 7 : Comptes consolidés 2013 du groupe des intercommunales Idelux, Aive, Idelux Finances et Idelux- Projets publics – Information

Point 8 : Décharge aux administrateurs

Point 9 : Décharges aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes

Point 10 : Remplacement d'administrateur démissionnaire

Point 11 : Divers

2. de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en séance de ce jour.

3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise dans les plus brefs délais :

➤ à l'intercommunale précitée

➤ au Ministre régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions.

---

5. Intercommunale AIVE - Assemblée générale ordinaire le 25 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation

Considérant l'affiliation de la Commune de Vielsalm à l'intercommunale AIVE ;

Vu ses délibérations des 29 janvier 2007 et 22 juin 2009 désignant les représentants de la Commune au sein de cette intercommunale ;

Considérant que la Commune, par courrier du 23 mai 2014, est invitée à se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire de cette intercommunale qui se tiendra le mercredi 25 juin 2014 à 10h00 au Quartier Latin à Marche-en-Famenne ;

Vu l'ordre du jour prévu pour cette assemblée générale ;

Vu les articles L1523-12, §1 et L1523-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et les articles 26, 28 et 30 des statuts de l'Intercommunale AIVE ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits aux ordres du jour ;

Considérant que la Commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'Intercommunale ; Que dans cet esprit il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés aux ordres du jour des assemblées générales ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE par 16 voix pour et 2 abstentions (F. Rion et C. Désert)

1. d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 25 juin 2014 de l'AIVE et les propositions de décision y afférentes :

Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 18/12/2013

Point 2 : Examen et approbation du rapport d'activités 2013

Point 3 : Rapports du Collège des Contrôleurs aux comptes (Réviseurs)

Point 4 : Rapport spécifique sur les prises de participation, rapport de gestion et approbation des comptes annuels pour l'année 2013

Point 5 : Approbation de la proposition d'affectation du résultat de l'AIVE et de ses secteurs (exercice 2013)

Point 6 : Approbation du capital souscrit au 31/12/2013 conformément à l'art. 15 des statuts

Point 7 : Comptes consolidés 2013 du groupe des intercommunales Idelux, Aive, Idelux Finances et Idelux- Projets publics – Information

Point 8 : Décharge aux administrateurs

Point 9 : Décharges aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes

Point 10 : Remplacement d'un administrateur démissionnaire

Point 11 : Divers

2. de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en séance de ce jour.

3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise dans les plus brefs délais :

➤ à l'intercommunale précitée

➤ au Ministre régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions.

---

#### 6. Intercommunale ORES Assets – Assemblée générale le 26 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation

Considérant l'affiliation de la Commune de Vielsalm à l'Intercommunale ORES Assets ;

Vu sa délibération du 24 février 2014 désignant les représentants de la Commune au sein de cette intercommunale ;

Considérant que la Commune, par courrier du 23 mai 2014, est invitée à se faire représenter à l'Assemblée générale de cette intercommunale qui se tiendra le jeudi 26 juin 2014 à 10h30 dans les locaux du Namur Expo, Avenue Sergent Vrithoff, 2 à 5000 Namur ;

Vu l'ordre du jour prévu pour cette Assemblée générale ;

Vu les articles L1523-12, §1 et L1523-2, 8° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et l'article 30.2 des statuts de l'Intercommunale ORES Assets;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que la Commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'Intercommunale ;

Que dans cet esprit il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;

Vu de Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Par ces motifs ;

DECIDE à l'unanimité

1. d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 26 juin 2014 de l'Intercommunale ORES Assets et les propositions de décision y afférentes :

Point 1 : Présentation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013

Point 2 : Présentation des rapports du réviseur et du Collège des commissaires

Point 3 : Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 et de l'affectation du résultat

Point 4 : Décharge aux administrateurs pour l'année 2013

Point 5 : Décharge aux réviseurs pour l'année 2013

Point 6 : Rapport de gestion et d'activités pour l'exercice 2013

Point 7 : Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés

Point 8 : Rémunération des mandats en ORES Assets

Point 9 : Nominations statutaires

2. de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en séance de ce jour.

3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise dans les plus brefs délais :

➤ à l'intercommunale précitée

➤ au Ministre régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions.

---

#### 7. Intercommunale SOFILUX – Assemblée générale ordinaire le 23 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation

Considérant l'affiliation de la Commune de Vielsalm à l'Intercommunale SOFILUX ;

Vu sa délibération du 29 janvier 2007 désignant les représentants de la Commune au sein de cette intercommunale ;

Considérant que la Commune, par courrier du 13 mai 2014, est invitée à se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire de cette intercommunale qui se tiendra le lundi 23 juin 2014 à 17h30 à l'Euro Space Center, rue Devant les Hêtres n° 1 à Transinne ;

Vu l'ordre du jour prévu pour cette Assemblée générale ;

Vu les articles L1523-12, §1 et L1523-2, 8° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et l'article 51 des statuts de l'Intercommunale SOFILUX ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que la Commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'Intercommunale ;

Que dans cet esprit il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;

Vu de Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Par ces motifs ;

DECIDE à l'unanimité

1. d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 23 juin 2014 de l'Intercommunale SOFILUX et les propositions de décision y afférentes :

Point 1 : Rapport de gestion, rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes

Point 2 : Présentation de Sofilux de sa création à nos jours

Point 3 : Bilan et compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2013, annexe et répartition bénéficiaire

Point 4 : Décharge à donner aux administrateurs et commissaires pour l'exercice de leur mandat en 2013

Point 5 : Nominations statutaires

2. de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en séance de ce jour.

3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise dans les plus brefs délais :

➤ à l'intercommunale précitée

➤ au Ministre régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions.

---

8. Intercommunale VIVALIA - Assemblée générale ordinaire le 24 juin 2014 – Convocation et ordre du jour – Approbation

Ce point, non inscrit à l'ordre du jour, est accepté en urgence à l'unanimité des membres présents.

Considérant l'affiliation de la Commune de Vielsalm à l'Intercommunale VIVALIA ;

Vu sa délibération du 22 juin 2009 désignant les représentants de la Commune au sein de cette intercommunale ;

Considérant que la Commune, par courrier 21 mai 2014, est invitée à se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire de cette intercommunale qui se tiendra le mardi 24 juin 2014 à 18h30 au Centre Universitaire Psychiatrique, Salle Verte du Centre social, route des Ardoisières n° 100 à 6880 Bertrix ;

Vu l'ordre du jour prévu pour cette assemblée générale ;

Vu les articles L1523-12, §1 et L1523-2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et les articles 23, 25 et 27 des statuts de l'Association intercommunale VIVALIA ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que la Commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;

Que dans cet esprit il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés aux ordres du jour de ces assemblées générales ;

Vu de Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Par ces motifs ;

DECIDE à l'unanimité

1. d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2014 de l'Intercommunale VIVALIA et les propositions de décision y afférentes :

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2013

Point 2 : Présentation et approbation du rapport de gestion de l'exercice social 2013

Point 3 : Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice social 2013

Point 4 : Approbation des bilans et comptes de résultats consolidés de l'exercice social 2013

Point 5 : Décharge aux administrateurs pour l'exercice social 2013

Point 6 : Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice social 2013

Point 7 : Répartition des déficits 2012 et 2013 des MR/MRS

- 7.1. MRS Saint Gengoux
- 7.2. Seniorie de Sainte-Ode
- 7.3. Val des Seniors Chanly
- 7.4. MRS Saint Antoine

Point 8 : Affectation du résultat de l'exercice social 2013

Point 9 : Fixation de la cotisation AMU 2014

Point 10 : Fixation du capital au 31 décembre 2013

2. de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en séance de ce jour.

3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise dans les plus brefs délais :

➤ à l'intercommunale précitée

➤ au Ministre régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions.

---

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,